

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30juin 2011

DCM N° 11-06-30-28

Objet : Convention de partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Ville de Metz.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

La Protection Judiciaire de la Jeunesse a pour mission le suivi judiciaire de mineurs, en rupture sociale et scolaire, confiés à ses services (Etablissement de placement éducatif et d'insertion) par des magistrats. L'insertion sociale et professionnelle de ces mineurs repose notamment sur la possibilité de les impliquer sur des chantiers permettant l'acquisition de savoir-faire professionnels et une approche structurante du monde du travail.

La multiplicité des chantiers municipaux développés, notamment au titre de l'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics, permet d'envisager l'émergence d'un partenariat avec la PJJ visant à permettre à des mineurs placés sous mandat judiciaire d'être impliqués dans le cadre de « chantiers écoles » développés dans le champ d'intervention des services municipaux.

Au terme d'échanges entre les deux administrations, un projet de convention a été élaboré. Il formalise le cadre de cette collaboration qui prévoit que la PJJ assurera l'encadrement des jeunes sur les chantiers par l'intermédiaire d'éducateurs et de professeurs. Ce projet est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'encourager et d'accompagner les projets s'inscrivant dans une logique d'insertion sociale et professionnelle

CONSIDERANT l'intérêt du partenariat projeté avec Protection Judiciaire de la Jeunesse visant à l'insertion sociale et professionnelle de mineurs placés sous mandat judiciaire en les impliquant sur des chantiers municipaux permettant l'acquisition de savoir-faire professionnels et une approche structurante du monde du travail,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** valider le principe du partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Direction du Pôle Citoyenneté, démocratie participative et politique de la ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 1.4

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE